

## **Interpellation au Grand Conseil (1)**

**06.174 DGT**

5 décembre 2006

### **Interpellation du groupe PopVertsSol**

#### **Position du Conseil d'Etat concernant le Pôle de développement stratégique de Serrières et le Centre Tivoli**

##### **Opportunités à Serrières**

A Serrières, le périmètre de Tivoli se prête merveilleusement à la densification urbaine durable en réhabilitant une friche industrielle. Les logements avec vue imprenable et les nombreuses places de travail profiteront de la proximité du centre-ville, de l'école, de commerces de base, du lac comme espace de loisir et notamment des transports publics (CFF, littoral et bus) ainsi que du bon accès horizontal pour cyclistes.

La concentration de services publics à Tivoli permettrait d'en faire un modèle d'urbanisation de qualité selon les principes du développement durable. Avec le promoteur privé, le canton et la commune sont les mandataires du projet de Tivoli.

##### **Situation actuelle**

Cependant, le promoteur actuel, l'Etat de Neuchâtel et la Ville de Neuchâtel, semblent négliger ces potentialités ainsi que l'application des principes du développement durable. Les projets envisagés semblent en effet orientés principalement vers le recours aux transports motorisés individuels plutôt que vers la mobilité douce et les transports en commun, et cela en dépit de niveaux de pollution de l'air et de bruits dépassant déjà les normes autorisées. A titre d'exemple, les promoteurs demandent 716 places de stationnement pour des logements et activités et l'administration cantonale demande pour ses nouvelles constructions 1/3 de plus de places de stationnement que les autres utilisateurs.

Les documents officiels concernant le périmètre de Tivoli contiennent de nombreux défauts et erreurs de calcul flagrants, toujours biaisés en faveur du trafic automobile.

En février 2006, l'Association de Quartier de Serrières s'est opposée au plan de quartier Tivoli (PQT) en soumettant un avis d'expert très détaillé élaboré par un spécialiste régulièrement mandaté par la Ville pour ce genre d'expertises. Les raisons principales en sont que:

- le concept du PQT est axé exclusivement sur la voiture comme mode de transport;
- le trafic engendré par le Centre Tivoli est sous-estimé de 40 à 50% dans un périmètre exposé déjà maintenant à des nuisances qui dépassent les limites légales;
- le cadastre de bruit, vieux de 10 ans (1996), a servi à des extrapolations qui tendent à minimiser le bruit réel;
- pour les rues concernées et les espaces publics environnants, il manque une planification de la circulation et des mesures d'aménagement qui permettraient de protéger la qualité de vie des habitants présents et futurs, piétons, écoliers et cyclistes;
- l'assainissement du bruit sera difficile voire impossible et les moyens financiers pour assainir et aménager ne sont pas garantis;
- les nuisances des projets voisins en voie de planification ou réalisation comme l'agrandissement de PMI, les Noyers, les logements aux Anciens Abattoirs ne sont pas considérés.
- Le résultat inquiétant et les nombreux défauts constatés dans l'EIE génèrent un risque important de non maîtrise des conséquences du projet de Tivoli pour des raisons matérielles, légales et financières.

## Questions

Vu l'importance du projet de Tivoli et l'opportunité qu'il représente pour le développement de la Ville de Neuchâtel d'une part, et vu les incertitudes quant aux données de base, la menace des nuisances du trafic et les conséquences financières d'autre part, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- a) Le Conseil d'Etat entend-il mettre en oeuvre les principes et objectifs du développement durable dans le cadre de ce projet et s'engager pour une stratégie de développement urbain durable respectant les normes environnementales et la qualité de vie des habitants?
- b) Le Conseil d'Etat peut-il envisager de re-examiner la situation à la lumière des informations rendues disponibles récemment concernant entre autre la qualité et la pertinence de l'étude d'impact et les dépassements importants des normes de qualité de l'air et du bruit?
- c) En particulier:
  - Pour quelles bases et pour quelles raisons les services de l'Etat concernés demandent-ils pour leurs nouveaux locaux sis à Tivoli, 30% de plus de places de stationnement que les autres utilisateurs?
  - Le Conseil d'Etat envisage-t-il la mise en place d'un plan de mobilité pour tous ses employés et en particulier ceux qui occupent et occuperont des locaux dans le quartier de Tivoli?
- d) Le Conseil d'Etat, directement concerné par le projet de Tivoli en tant que:
  - propriétaire et maître d'œuvre;
  - utilisateur, demandeur de places de stationnement;
  - instance d'évaluation du rapport d'étude d'impact et d'approbation du PQT;
  - responsable du plan pluriannuel d'assainissements;
  - autorité compétente en matière d'aménagement du territoire et de politique des transports.

Peut-il nous garantir qu'il a pu et qu'il pourra éviter l'apparition de tout conflit d'intérêts et assurer une pesée d'intérêts totalement équitable lors du traitement de ce dossier?

*Signataires:* D. Angst, B. Horisberger, C. Gehring, L. Debrot, V. Pantillon, P. Erard, P. Herrmann, P.-A. Thiébaud, D. de la Reussille, L. Boegli, M.-F. Monnier-Douard et J.-C. Pedroli.

**Le 6 décembre 2006, Mme Doris Angst a renoncé à développer l'interpellation oralement.**